

**CONVOCACTION ASSEMBLEE GENERALE
 DE LA LIGUE FFME AUVERGNE-RHONE-ALPES**

L'Assemblée Générale de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes de la Montagne et de l'escalade se déroulera le :

Samedi 27 mars, à 19 h en visio conférence

Le droit de vote est exercé par les représentants des clubs (désignés chaque année par les comités directeurs des dits clubs). Ils doivent être titulaires d'une licence annuelle à la fédération délivrée au titre des clubs considérés. Le vote par procuration est autorisé à l'assemblée générale dans la limite de deux procurations par représentant.

ORDRE DU JOUR:

- AG Extraordinaire : validation des nouveaux statuts
- Rapport moral du Président (vote)
- Rapport synthétique d'activités des Commissions (Formation, Loisir, Compétition)
- Compte de résultat et bilan financier 2020 (vote)
- Elections du Comité Directeur (vote)
- Election du président (vote)
- Cotisations des clubs (vote)
- Budget prévisionnel 2021 (vote)

Conformément aux statuts, réponse impérative au plus tard 7 jours avant l'AG, soit le 20 mars 2021, via l'espace en ligne (de préférence) ou ce document rempli et renvoyé par mail svp.

<https://www.ffmeaura.fr/boutique/vie-federale/>

Un lien de connexion sera envoyé aux inscrits (adresse mail renseignée sur la commande) quelques jours avant l'AG

NOM – Prénom N° licence : Club : Département : Par e-mail à Fanny Brigand : f.brigand@ffmeaura.fr	<input type="checkbox"/> PARTICIPERA AUX AG nombre de personnes : <input type="checkbox"/> NE PARTICIPERA PAS AUX AG (dans ce cas, pensez à transmettre votre pouvoir)
---	---

POUVOIR AG Ligue FFME Auvergne-Rhône-Alpes

(Il est indispensable de confier ou d'envoyer ce pouvoir à la ligue pour être représenté)

Je soussigné(e), Président(e) du club :

..... N° Club FFME :

Ne pouvant pas participer donne pouvoir à M. ou Mme.....,

N° Licence :pour me représenter à l'Assemblée Générale le samedi 27 mars 2021, et participer en mon nom à tous votes nécessaires.

Le vote par procuration est autorisé à l'assemblée générale dans la limite de deux procurations par représentant, s'ajoutant à la représentation du club du licencié.